

Registre n°: Scellé n°:

ADRESSE DE L'INSTALLATION: Mairie 138
6600 BASTOGNE

PROPRIÉTAIRE (Nom - Prénom): GILBERT
Adresse: idem

DEMANDEUR:
Adresse: Green Energy 4 Seasons

INSTALLATEUR: 3 rue fort même 6900 MARCHÉ
Adresse:
TVA ou CI: 004743,0 X

EE P1 25 ans

GRD: ORES Compteur n°: 50306192 Index: 006304,98 Code EAN: 591449020705003196

CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

Appareils de mesure utilisés : Mesureur de terre n°SGS : 82263 Mesureur d'isolement n°SGS : 82263 Mesureur de continuité n°SGS : 82263

Schéma liaison à la terre : TT Procédure technique : (RGIE art.86) TEC EE 102
(RGIE art.87/86) TEC EE 211-212

Date de contrôle : 23.09.2013

Type de contrôle : Examen de conformité avant mise en usage (RGIE art.270)
 Visite de contrôle périodique (RGIE art.271 et 271bis)
 Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art.276)
 Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276bis)
 Examen de conformité avant mise en usage d'une installation photovoltaïque (RGIE art.270) (voir verso)

Type d'installation : existante - nouvelle - extension - modification - temporaire - chantier :

Type locaux - compris dans l'installation : habitation (maison, appartement, autres), compteur de chantier « domestique », parties communes d'une installation résidentielle, autres :

Début des travaux : fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - T.T.83 - BA4/BA5 : oui / non

Raccordement : tension : 31100 V AC/DC ; Protection raccordement : existante : 21 A - prévue : A

Câble alimentation tableau principal : 4 x 10 mm², type : VVB ; Inter. général : NCR 40 A, type : A

Type prise de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 1 ; Ra = 20,7 Ω ; Ri tot = PA MΩ

DESCRIPTION: voir schéma(s) en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I _n (A)	I _{cc} (A)	Δ I _n (mA)
<u>40A</u>	<u>3000A</u>	<u>300mA</u>
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
	<u>Voir schémas</u>	<u>/</u>

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I _n (A)	I _{cc} (A)	Δ I _n (mA)
<u>/</u>	<u>/</u>	<u>/</u>
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
<u>/</u>	<u>/</u>	<u>/</u>

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : bon - infractions - remarques
- Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent : bon - infractions - remarques
- Existe-t-il : salle de bains - lessiveuse - lave-vaisselle - séchoir - salle de douche : non
- Existe-t-il des influences externes particulières : oui - non (si oui, voir en annexe)
- Eclairage TBTS placé : oui - non
- Chauffage électrique placé : oui - non
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : bon - infractions - remarques
- Etat du matériel électrique : bon - infractions - remarques
- Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects : bon - infractions - remarques
- Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires : bon - infractions - remarques - pas applicable
- Matériel électrique fixe et mobile : bon - infractions - remarques
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test ou via un courant de défaut : bon - infractions - remarques

INFRACTIONS - REMARQUES:

Index CV: 000002 kWh MID: CEN 13 13 FG N°: 513982 FG
OND 0,003 MWh 304629020

DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE : voir verso

CONCLUSION : (Information importante au verso)

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE, sous réserve de (voir verso 1). Le prochain contrôle périodique est à effectuer avant le 23 / 09 / 2018. Le DPCDR général est - était plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux - trois personnes intéressées.

L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE (voir verso 2). Le DPCDR était plombé.

Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le / /

Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

LI'INSPECTEUR:
N° + nom + signature
Date/Datum: 23.09.2013
INSP 632 B. BERNET

NOM - FONCTION/QUALITE:
Vu inspecteur à la date ci-dessus

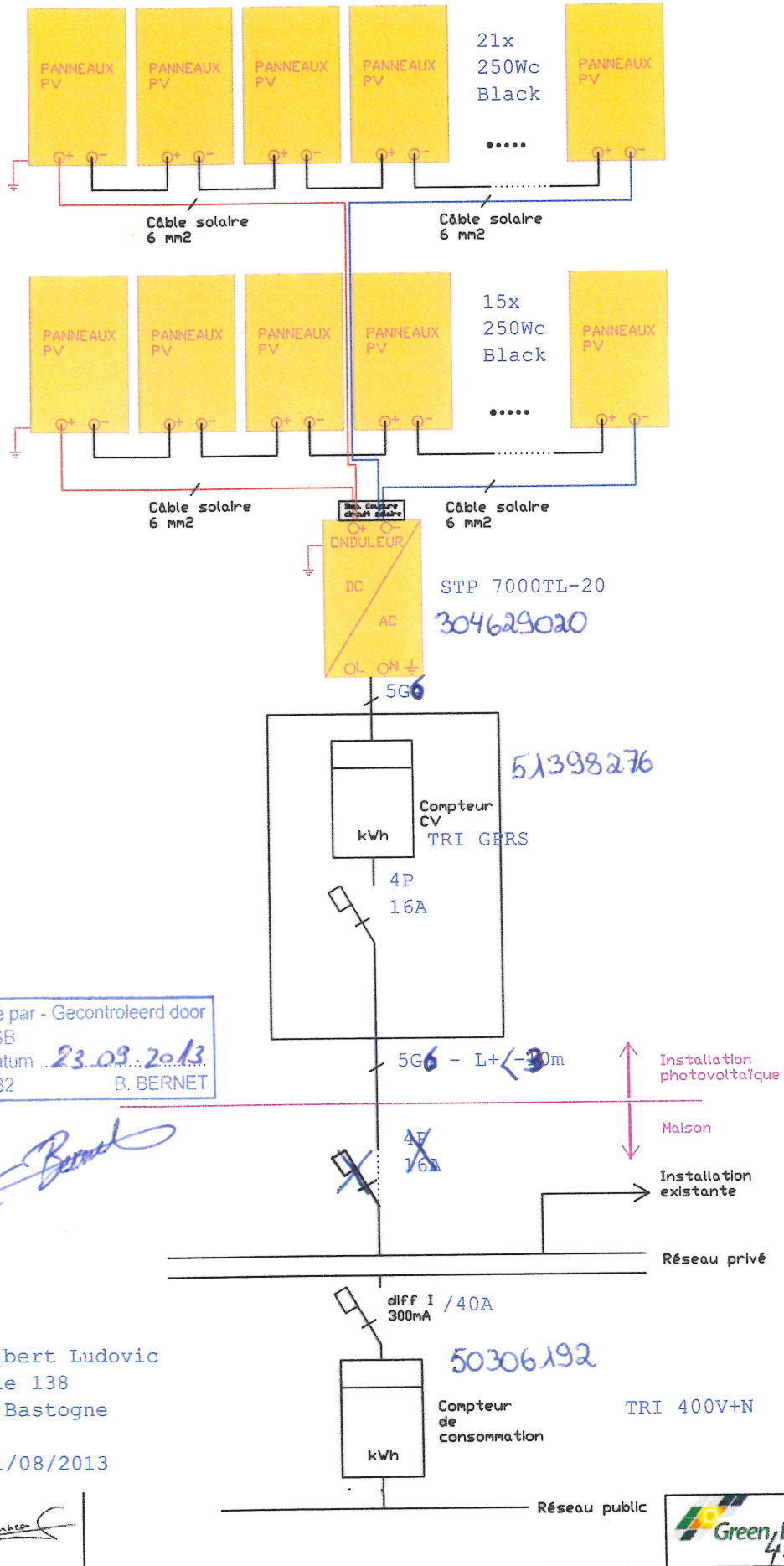
Feuillet BT n° **197378**

VISA DU GRD:
DATE:

Les conditions générales de SGS Statutory Services Belgium, en votre possession, sont applicables pour ce rapport.

BLEE10.14F - 22/03/11

Schéma unifilaire - 2 strings - 1 onduleur - 1 compteur



Contrôle par - Gecontroleerd door
 SGS SSB
 Date/Datum 23.03.2013
 INSP 632 B. BERNET

Bernet

Mr Gibert Ludovic
 Marvie 138
 6600 Bastogne

Le 21/08/2013

Gibert Ludovic



SCHEMA DE POSITION :

Mr Gibert Ludovic
Marvie 138
6600 Bastogne
Tél: 061/ 21.36.56 0492/ 99.20.54

Le 21/08/2013

